



## Credirec, je n'en peux plus...

Par **sheeza**, le **10/11/2009** à **11:04**

Bonjour, une personne pourra répondre à ma question et m'éclaircir svp?

La société credirec n'a cessé de me contacter depuis deux mois maintenant pour un crédit impayé qui date de 2005. En 2004, je me suis vue offrir une carte 4 étoiles de 3 suisses (gérée par Cofidis) avec laquelle, j'ai effectué des achats. Mes remboursements se passaient bien jusqu'à ce que j'arrête mon emploi étudiant en 2005. Il restait alors une somme de 79,04 euros à payer. Les virements ayant été refusés, cette somme n'a cessé d'augmenter jusqu'à devoir 150 euros. Il y a eu des échanges entre Cofidis et moi. Cofidis me refusait le remboursement échelonné. La dame m'a même raccroché au nez.

Plus rien jusqu'à ce que je reçoive en septembre, une lettre de Cofidis me disant qu'il confie la gestion de ma dette à credirec. Une dette qui s'élève aujourd'hui à 270 euros. Et depuis, credirec n'arrête pas entre courriers et appels, à tel point que j'ai peur de répondre au téléphone. Je leur propose de payer en plusieurs fois car je suis toujours étudiante. Mais ils me demandent de leur donner 10 chèques en une fois qu'ils poseront à différentes dates pas moi. Et ça c'est impossible pour moi. J'ai peur de voir les huissiers débarquer chez moi. J'ai peur de me voir en interdit bancaire. Ils me menacent de plus pouvoir faire de crédits plus tard. Je ne sais plus quoi faire. Je n'ai pas les moyens de payer cette somme en une fois.

Merci de bien vouloir me répondre

Par **jeetendra**, le **10/11/2009** à **11:48**

ASSOCIATION STARTING BLOCK  
TEL 06 76 55 97 04

alexandre.cornibert@laposte.fr

Bonjour, tenez bon, s'il pouvait faire intervenir un huissier de justice il l'aurait déjà fait, ne leur envoyez pas les 10 chèques à la fois, après vous serez dans la panade.

Contactez l'Association Starting Block (Herauld), ils vous aideront à établir un échéancier et le proposer au créancier, ça aura plus de poids, tenez bon, cordialement.

Par **Tisuisse**, le **10/11/2009** à **17:23**

Bonjour sheeza,

Crédirec n'est pas une société de crédit donc ne prête pas d'argent, c'est une société de recouvrement de crédits impayés. Or, ces sociétés de recouvrement se font souvent passer pour des huissiers, ce que, bien sûr, elles ne sont pas. Elles sont rémunérées en fonction des résultats obtenus, donc de gens qui, comme vous, se laissent faire. Ces sociétés de recouvrement n'ont strictement aucun pouvoir ni pour saisir quoi que ce soit, ni pour faire des saisies sur les comptes bancaires. Seul, un huissier de justice étant en possession d'un titre exécutoire émis par un tribunal, donc à la suite d'un jugement, pourra faire ce boulot, pas crédirec. En résumé, envoyer balader ce CREDIREC.

Par **Gérard84**, le **03/02/2010** à **16:17**

Bjr Sheeza,

**NE PAYEZ RIEN!!**[s]/[s]

Si vous avez eu un incident de remboursement en 2005 et que vous n'avez rien payé depuis ce temps là, il y a forclusion de la dette.

Cofidis avait 24 mois soit jusqu'en 2007 (voir les mois) pour vous adresser une mise en demeure, prononcer la déchéance du terme, vous assigner et obtenir du tribunal un titre exécutoire.

Ce n'est manifestement pas le cas. Et si vous payez ne serait-ce que quelques euros, la forclusion s'annulera.

Envoyez un courrier en RAR à credirec leur demandant de vous produire un titre exécutoire. Comme ils n'en ont pas ça les calmera. Et menacez les de porter plainte pour harcèlement.

Bon courage .